



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Mardi 17 mai 2011

A 14 heures

Au siège social de la société
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet – 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	3
Comment participer à l'Assemblée	4
Gouvernement d'entreprise	7
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	14
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	17
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	18
Projet de résolutions	20
Demande d'envoi de documents	26

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Samse sont convoqués le

**Mardi 17 Mai 2011 à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte
Au siège social de la société**

Pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Ordinaire :

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010,
- Affectation du résultat et fixation du dividende,
- Approbation du rapport sur les conventions et engagements réglementés,
- Autorisation à donner au Directoire pour racheter des actions de la société,

De la compétence de l'Assemblée Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire pour annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale,
- Autorisation à conférer au Directoire en vue de procéder, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 10 000 actions ordinaires de la société existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du Groupe Samse,
- Objet social : modification de l'article 3 des statuts,
- Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité. Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, ci-joint, à l'adresse suivante : Samse, Service des Assemblées, 2, rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble,

- pour l'actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : Samse, Service des Assemblées, 2, rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

L'actionnaire pourra également notifier la désignation et/ou la révocation d'un mandataire par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour l'actionnaire nominatif, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : service-assemblees@samse.fr en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour l'actionnaire au porteur, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : service-assemblees@samse.fr en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. La notification devra être accompagnée de l'attestation de participation émise par l'intermédiaire dépositaire des titres ainsi que d'un justificatif d'identité.

Pour que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être prises en compte, elles devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures, heure de Paris.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandat pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

• Pour assister à l'Assemblée, cocher la case A, dater et signer au bas du formulaire.

• Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

• Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher la case B.

• Droit de vote simple.

• Soit voter par correspondance. Cocher la case. Eventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

IMPORTANT - Lire attentivement les instructions avant de remplir ce formulaire / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission / I wish to attend the meeting and request an admission card; date and sign at the bottom of the form.

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration si possible, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SAMSE
Société anonyme
4 Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2 Rue Raymond Pitet
38000 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convocquée le 17 mai 2011 à 14 heures
Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38000 Grenoble

COMBINED GENERAL MEETING
To be held on May 17th 2011 at 02.00 pm
at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38000 Grenoble

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account: Nominatif / Registered: VO / Single vote:
 Nombre d'actions / Number of shares: Proxycat / Proxy:
 Nombre de voix / Number of voting rights:

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTÉ BY POST
Cf. au verso recto (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en cochant comme casé la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a checked box - See this or the back of my ballot paper.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, je vote en indiquant comme casé la case correspondante à l'un des choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by checking the box of my choice - See page 2.

	OUI / YES									OUI / YES		NON / NO		ABSTIEN / ABSTAIN	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	F	B	G	C	H
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING

JE DONNE POUVOIR A : (à compléter, soit un autre actionnaire de l'assemblée, soit un autre actionnaire inscrit au nominatif depuis au moins 2 ans) / I HEREBY GIVE MY PROXY TO: (to be completed, either another shareholder of the meeting, or another shareholder registered in the nominative register since at least 2 years)

ATTENTION! S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne sont valables que si elles sont directement enregistrées par l'intermédiaire du service des titres de la banque. / CAUTION! In case of bearer shares, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your bank.

13 mai 2011 / May 13th 2011 à/ to SAMSE

Date & Signature:

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer!

• Soit donner pouvoir au président. Dater et signer en bas du formulaire.

• Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les noms et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode participation choisi, le formulaire complété et signé doit être retourné, dans les meilleurs délais à :

Samse
Service des Assemblées
2, rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Olivier Malfait - Président

50 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de

Président : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 6 600

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis directeur financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe Samse en 1995, en qualité de secrétaire général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de Samse en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA Samse

Président : SAS Expotéo, SAS SCInv

Membre du Directoire : SA Doras

Directeur Général : SA Dumont Investissement

Gérant : SCI Célestin Chassieu, SCI Du Vieux Port, SCI Le Bourg, SCI Saône

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Dijon Béton (depuis le 17/03/10)

Membre du Conseil de Surveillance : SA Dijon Béton

Administrateur : SA CPSB (depuis le 12/01/11), SAS Ets Pierre Henry et Fils, SA Ets René de Veyle, SAS F.D.E, SA Francheville Matériaux, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11), SAS Les Comptoirs du Bois Associés, MEDEF, SAS M+ Matériaux, SAS Plattard SAS, SA Remat, SAS Zanon Transports (depuis le 14/03/11)

Représentant permanent de Samse au Conseil : SA Christaud, SAS Matériaux Simc (depuis le 01/02/10)

Membre du Comité de Direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10), SAS Bourg Matériaux (depuis le 11/06/10) SAS Célestin Matériaux, SAS Deguerry-Samse, SAS E-Mat, SAS Expotéo, SAS La Boîte à Outils, SAS Tarare Matériaux (depuis le 18/05/10), SAS Sweetair France (depuis le 20/05/10)

Membre du Conseil de Gestion : SAS Btp Distribution

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : SA Doras (jusqu'au 21/12/07)

Président : SAS Quincaillerie du Pays de Seyne (jusqu'au 28/11/08)

Directeur Général : SA Samse (jusqu'au 16/01/07)

Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement (jusqu'au 26/05/09)

Gérant : SCI Charpieu (jusqu'au 10/11/10), SCI Dunoyer Dumont (jusqu'au 01/07/09), SCI du Roussillon (jusqu'au 10/11/10), SCI Le Mas (jusqu'au 10/11/10), SCI Porte de Savoie (jusqu'au 10/11/10), SCI Valmar (jusqu'au 10/11/10)

Co-Gérant : SCI Les Bambous (jusqu'au 14/05/09), SCI Le Carreau (jusqu'au 26/11/10),

Représentant permanent de Samse au Conseil : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 01/07/10),

Membre du Comité de Direction : SAS Société des Graviers et Agglomérés de Cluses (jusqu'au 28/11/08),

Membre du Conseil de Surveillance : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (jusqu'au 21/04/09), SA Doras (jusqu'au 21/12/06)

François Bériot
Vice-Président et
Directeur Général

47 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement : 31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse détenues : 2 149

Jean-Jacques Chabanis

52 ans

Adresse professionnelle :

La Boîte à Outils
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat : 31 janvier 2000 au 1^{er} janvier 2005

Deuxième mandat : 1^{er} avril 2006

Dernier renouvellement : 31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse détenues : 4 000

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe Samse en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire Samse en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA Samse

Président Directeur Général : SA Ets René de Veyle (depuis le 23/12/10)

Membre du Directoire : SA Doras

Président du Conseil d'Administration : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (depuis le 04/05/10), SA Ets René de Veyle (depuis le 23/12/10)

Administrateur : SA Christaud, SAS Ets Pierre Henry et Fils, SA Ets René de Veyle, SAS F.D.E, SA Francheville Matériaux, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11), SAS Les Comptoirs du Bois Associés, SAS Plattard SAS, SA Remat, SAS Zanon Transports (depuis le 14/03/11)

Membre du Comité de Direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10), SAS Célestin Matériaux, SAS Deguerry Samse, SAS E-Mat, SAS Expotéo, SAS Sweetair France (depuis le 20/05/10)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 06/11/06 et du 05/05/10 au 01/07/2010),
Membre du Conseil de Surveillance : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (jusqu'au 21/04/09)

Membre du Directoire : SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (jusqu'au 14/12/09)

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe Samse. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication Samse, il est actuellement Président de La Boîte à Outils.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Président : SAS Des Idées, SAS Entrepôt du Bricolage Froment, SAS La Boîte à Outils, SAS Ts Habitat

Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement

Gérant : SARL Comptoir Froment

Co-Gérant : SCI Entrepôt Froment

Administrateur : SA Tc-Hp

Représentant permanent de La Boîte à Outils, Présidente : SAS Bricolage Bois du Verne

Membre du Comité de Direction : SAS RG Bricolage, SAS Des Idées, SAS Entrepôt du Bricolage Froment, SAS La Boîte à Outils

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS La Formule des Artisans (jusqu'au 16/02/06), SAS Mcd (jusqu'au 18/06/2009)

Directeur Général : SA Samse (jusqu'au 31/01/10), SAS Ts Habitat (jusqu'au 08/01/08),

Directeur Général Délégué : SA Brico Alès (jusqu'au 28/11/08)

Administrateur : SA Remat (jusqu'au 21/04/09), SA Brico Alès (jusqu'au 28/11/08), SAS Société Creusoise de Matériaux (jusqu'au 31/03/05)

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse (jusqu'au 31/03/06)

Laurent Chamero

42 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 120

Philippe Gérard

51 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2004

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 6 459

Christophe Lyonnet

41 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

16 mars 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe Samse en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse (depuis le 31/01/10)

Directeur Général : SAS F.D.E, SAS M+ Matériaux

Administrateur : SA CPSB (depuis le 12/01/11), SAS F.D.E, SAS M+ Matériaux

Gérant : SARL LCFI

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Co-gérant : SARL 2LA Locations (jusqu'au 10/12/08), SARL One Loc (jusqu'au 10/12/08)

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe Samse : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Membre du Comité de direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de Samse, Présidente : SAS Société des Gravieres et Agglomérés de Cluses (jusqu'au 28/11/08)

Administrateur : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 24/04/07)

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe Samse en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS Matériaux des Alpes (du 25/02/10 au 29/11/10)

Jérôme Thfoin

51 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

2 janvier 2003

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre commercial et marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de Kia Automobiles France. Il a rejoint le Groupe Samse en 2001, en qualité de Directeur Marketing et Méthodes.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Président : SAS E-Mat, Samse Solaire (depuis le 11/06/10),

Administrateur : SAS Ets Pierre Henry et Fils, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11)

Membre du Comité de Direction : SAS E-Mat

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général : SAS Mat-Appro (jusqu'au 10/10/06)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice Joppé

Président

76 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2010

Expiration :

AG 2012

Nombre d'actions Samse

détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance Samse et Président du Conseil d'Administration de sa holding, Dumont Investissement.

Il a intégré la société Samse en 1961 comme attaché de direction, puis est devenu Directeur des achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général Samse entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA Samse

Président du Conseil d'Administration : SA Dumont Investissement

Administrateur : Banque Rhône Alpes, SA Christaud, SA Remat

Membre du Conseil de Surveillance : SA Doras

Membre du Comité de Direction : SAS La Boîte à Outils

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Conseil de Surveillance : SA Doras (jusqu'au 21/12/06)

Administrateur : SA Ets René de Veyle (jusqu'au 26/05/09)

Paul Bériot
Vice-Président

72 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 1 649

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société Samse en 1970 comme attaché de direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire Samse. Il a également dirigé la filiale de Samse, la société La Boîte à Outils, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Samse
Président du Conseil de Surveillance : SA Doras
Administrateur : SA Dumont Investissement, SAS Matériaux Simc
Membre du Comité de Direction : SAS La Boîte à Outils

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : SA Samse (jusqu'au 31/03/06), SA Doras (jusqu'au 21/12/06)
Président : SAS SCInv (jusqu'au 25/06/08)
Directeur Général : SAS La Boîte à Outils (jusqu'au 31/03/06)
Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement (jusqu'au 31/03/06),
Gérant (jusqu'au 31/03/06) : SCI Célestin Chassieu, SCI du Vieux Port, SCI Le Bourg, SCI Porte de Savoie
Administrateur : SA Ets René de Veyle (jusqu'au 31/03/06), SA Tc-Hp (jusqu'au 31/03/06), SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 31/03/06),

Gaston Chappellaz

66 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 600

Parcours professionnel

Gaston Chappellaz a rejoint le Groupe en 1971 comme responsable travaux publics au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères. Il a été nommé Directeur de l'activité travaux publics du Groupe en 1975 et co-Directeur de l'agence de Saint Martin d'Hères en 1979. Il a assuré la direction des filiales de Samse spécialisées en travaux publics, Christaud (d'abord Directeur Général de 1991 à 1999 puis Président Directeur Général de 2000 à 2004) et Célestin Matériaux (Gérant de 1992 à 2001).

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse
Administrateur : SA Christaud

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Jean-Yves Jehl de
Ménorval**

63 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2010

Expiration :

AG 2012

**Nombre d'actions Samse
détenues : 212**

CRH Europe BV

Siège social :

8 Stoomlogerweg-po Box 200
3130HE Vlaardingen
Pays-Bas

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2010

Expiration :

AG 2012

**Nombre d'actions Samse
détenues : 551 000**

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de Peugeot Citroën Automobiles.

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse

Administrateur : Caisse interprofessionnelle de Prévoyance des Cadres-Retraite / Caisse AGIRC du Groupe Malakoff-Médéric, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques « Les Arcades » (Troyes)

Membre : Commission des Placements Malakoff-Médéric

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Samse (jusqu'au 23/05/08)

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Philippe Dénecé - Représentant permanent CRH Europe BV

46 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

**Nombre d'actions
Samse détenues :** 0

Parcours professionnel

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims (1988), Philippe Dénecé a débuté sa carrière chez Ernst & Young qu'il a quitté en 1994. Entre 1995 et 1999, chez Thomson Multimédia, il a été auditeur interne puis Directeur du contrôle de gestion de l'activité tubes cathodiques pour l'Europe et l'Asie. Il a rejoint le Groupe CRH en 2000, en qualité de Directeur financier de CRH France. Il est actuellement Directeur Général de l'activité distribution en France.

Mandats en cours :

Président : CRH France, CRH France Distribution, CRH Ile de France Distribution, CRH France Construction Accessories, CRH Finance, CRH Développement, SAS Strate, SAS Batisse, LDP Services, LDP Bazille, LDP Chenel, LDP Matériaux, LDP Hochet, LDP Plateforme.

Directeur Général : SAS SCInv, Lemance Investissement

Membre du Conseil de Surveillance : Chaumat, SA Doras

Représentant permanent CRH Europe BV au Conseil : SA Samse

Administrateur : BMI

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Dumont Investissement

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

**Nombre d'actions Samse
détenues :** 1 741 509

Mandat en cours

Membre du Conseil de surveillance : SA Samse

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent Dumont Investissement

64 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

**Nombre d'actions Samse
détenues :** 792

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de Dumont Investissement au Conseil : SA Samse (depuis le 01/06/10),

Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer,

Gérante : SCI Marie-Noëlle, SCI Myriam, SCI Domino, SCI Grande Ourse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA Dumont Investissement (jusqu'au 27/05/10).

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	423,2	405,8	462,6	4,3	-8,5
Résultat d'exploitation	14,6	11,8	20,6	24,6	-28,8
Résultat financier	7,5	5,2	4,0	44,0	88,3
Résultat exceptionnel	1,2	0,6	-0,2	108,6	595,2
Participation	1,0	0,4	1,2	135,8	-17,5
Impôt sur le résultat	4,9	3,4	6,0	44,6	-18,2
Résultat net	17,4	13,7	17,1	27,0	1,8

Le chiffre d'affaires réalisé par Samse sur l'exercice 2010 s'élève à 423,2 M€ contre 405,8 M€ en 2009, ce qui représente une hausse de 4,29 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 11,8 M€ à 14,6 M€, soit une hausse de 24,62 % : les produits d'exploitation se situent à 435,2 M€ et les charges à 420,5 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2009.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,6 M€ en 2009 ressort à 1,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,0 M€ et un impôt sur les bénéfices de 4,9 M€, le résultat net s'établit à 17 389 692,88 €, en hausse de 27,03 % par rapport au résultat 2009.

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	976,6	910,8	948,0	7,2	3,0
Résultat opérationnel courant	40,4	38,2	50,5	5,8	-20,0
Résultat opérationnel	43,7	42,2	50,8	3,4	-14,2
Résultat financier	-2,0	-3,0	-6,6	-32,6	-69,3
Charge d'impôt	13,9	12,6	15,9	10,2	-12,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,7	1,8	0,6	107,6	563,1
Résultat net des sociétés intégrées	31,5	28,4	28,9	10,8	8,9
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de Samse	27,3	24,8	24,6	10,3	10,8

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Samse a progressé de 7,22 % au cours de l'exercice 2010 et ressort à 976,6 M€. L'activité négoce a enregistré une augmentation de 9,17 % et l'activité bricolage un recul de 1,17 %.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires global enregistre une progression de 1,92 % (augmentation de 2,60 % pour l'activité négoce et diminution de 1,17 % pour l'activité bricolage).

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce représente 82,60 % du chiffre d'affaires total consolidé et le chiffre d'affaires de l'activité bricolage représente 17,40 %.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	806,6	738,8	776,9	9,2	3,8
Bricolage	169,9	171,9	171,1	-1,2	-0,7
Total Groupe	976,6	910,8	948,0	7,2	3,0

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 40,4 M€, en progression de 5,79 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat traduit la légère reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment et la maîtrise des frais généraux.

Le taux de marge opérationnelle courante ressort à 4,13 % contre 4,19 % sur l'exercice précédent. Ce recul est lié aux opérations de croissance externe qui, à court terme, ont un impact sur la rentabilité du Groupe.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 43,6 M€. Il intègre des plus values immobilières, une provision pour risque fiscal ainsi que des éléments non récurrents pour un montant global de 3,3 M€.

Ce résultat opérationnel représente 4,47 % du chiffre d'affaires.

4 - Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 2,0 M€ en forte diminution (32,55 %) par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait de la baisse des taux d'intérêt et de la constatation d'une plus value financière, liée à la cession d'actions détenues en vue de leur revente.

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt ressort à 13,9 M€ contre 12,6 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe (après retraitement des charges qui ne supportent pas d'impôt) s'élève à 32,26 %.

6 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées progresse par rapport à l'année précédente de 10,82 %. Il atteint un montant de 31,5 M€ contre 28,4 M€ en 2009.

7 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence représente un montant de 3,7 M€. Elle progresse fortement (107,62 %) et s'explique par l'effet de variation des entrées dans le périmètre d'une année sur l'autre.

8 - Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de Samse

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 27,3 M€ contre 24,8 M€ l'an dernier, soit une progression de 10,26 %.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Dettes financières non courantes	112,1	124,5	122,7
Dettes financières courantes (hors concours bancaire)	50,9	54,9	43,9
Trésorerie nette	-12,0	-59,4	-41,0
Endettement net	151,0	119,9	125,0

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un marché qui semble redémarrer (hausse du nombre de permis de construire et de mises en chantier), le Groupe va poursuivre sa stratégie commerciale.

Son action sera portée plus particulièrement sur les marchés offrant des possibilités de croissance, notamment dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Réglementation Thermique 2012 et les marchés de la performance énergétique.

L'activité bricolage devrait également retrouver une croissance positive.

Le Groupe Samse est en ordre de marche pour aborder l'année 2011 avec sérénité.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084,00	3 442 087,00	3 388 346,00	3 372 696,00	3 372 696,00
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 442 087	3 388 346	3 372 696	3 372 696
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	19 142	72 510	88 920	92 120
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	423 227 843,57	405 837 444,53	462 639 261,97	461 740 797,20	434 368 585,68
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35 055 495,21	31 348 414,59	37 990 406,10	39 761 331,24	32 986 300,59
Impôts sur les bénéfices	4 922 582,00	3 403 831,00	6 021 091,00	7 532 044,00	6 330 482,00
Participation des salariés	998 826,00	423 554,00	1 185 953,00	1 712 110,00	1 650 465,00
Dot. Amortissements et provisions	11 744 394,33	13 831 422,27	13 679 167,24	10 851 384,32	9 773 477,00
Résultat net	17 389 692,88	13 689 607,32	17 104 194,86	19 665 792,92	15 231 876,59
Résultat distribué	6 916 168,00	6 195 756,60	6 099 022,80	7 419 931,20	6 070 852,80
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	8,42	8,00	9,09	9,05	7,41
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,03	3,98	5,05	5,83	4,52
Dividende attribué	2,00	1,80	1,80	2,20	1,80
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1398	1403	1457	1453	1431
Masse salariale	38 218 783,32	37 388 071,10	38 920 306,89	37 568 499,18	36 280 073,08
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	16 048 741,76	15 569 569,04	15 769 766,57	15 073 547,85	14 253 769,11

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A caractère ordinaire

Approbation des comptes sociaux et consolidés

(Première à quatrième résolutions)

Les quatre premières résolutions portent sur :

- L'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère Samse (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution).
- L'affectation du résultat (troisième résolution) : le dividende distribué s'élèvera, si l'Assemblée décide comme cela lui est proposé, à 2 € par action. Le paiement sera effectué le 21 juin 2011.
- L'approbation des conventions et engagements réglementés (quatrième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Autorisation pour intervenir sur les actions de la société

(Cinquième résolution)

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 du Code de commerce. Les achats pourront permettre de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, de réaliser des opérations de croissance externe, de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 € par action.

A caractère extraordinaire

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres

(Sixième résolution)

Cette résolution a pour objet, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, d'autoriser la société à réduire le capital social dans la limite d'un montant total de 10 % du capital actuel sur une période de 24 mois, par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la cinquième résolution.

Autorisation d'attribuer des actions gratuites

(Septième résolution)

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à procéder au profit de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce. L'autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Ces actions, sous réserve de l'atteinte du critère de performance, seront définitivement acquises à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'au moins deux ans, et seront soumises à une période de conservation de deux ans minimum.

Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social

(Huitième résolution)

Nous vous proposons d'étendre l'objet social de la société à « la conception, l'exploitation et la production d'électricité issue des Energies Renouvelables » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires et adoption des nouveaux statuts

(Neuvième résolution)

Nous vous proposons d'adopter les nouveaux statuts de la société qui ont fait l'objet d'une refonte aux fins d'harmonisation avec les modifications législatives et réglementaires, notamment sur les points suivants :

- Pouvoir utiliser le formulaire de vote électronique en cas de vote à distance ou de vote par procuration donné par signature électronique, dans les conditions prévues par la réglementation.
- Ramener à trois jours au lieu de cinq le délai d'inscription en compte des actions pour pouvoir avoir accès à toute Assemblée.
- Pouvoir participer à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication.
- Permettre à tout actionnaire de participer à toute Assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
- Permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer à des délibérations par des moyens de visioconférence.
- Attribuer compétence au Directoire pour l'émission d'obligations.
- Renforcer, conformément aux préconisations de l'AMF, la transparence des prises de participation dans le capital de notre société.

PROJET DE RESOLUTIONS

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 17 389 692,88 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 38 643 € et qui ont donné lieu à une imposition de 12 881 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau de l'exercice antérieur de	7 684 649,32 €
- Bénéfice de l'exercice de	17 389 692,88 €
- Prélèvement au titre de la reconstitution de la réserve légale de	1 599,70 €
Soit un bénéfice distribuable de	25 072 742,50 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende pour un montant de	6 916 168,00 €
- Au report à nouveau	8 156 574,50 €

L'Assemblée Générale fixe le dividende à 2 € pour chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit au dividende.

Le dividende de l'exercice sera payé par Samse, à compter du 21 juin 2011.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Pour les dividendes perçus, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale précise que la fraction du dividende correspondant aux actions propres détenues par la société sera affectée au compte report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par Samse au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2007	2,20 €
2008	1,80 €
2009	1,80 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu est éligible à la réduction de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution (*Approbaton du rapport sur les conventions et engagements réglementés*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L 225-38, L 225-86 et suivants dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2010 et au cours d'exercices antérieurs.

Cinquième résolution (*Autorisation à donner au Directoire pour racheter des actions de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire :

- Décide de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.
- Décide d'adopter le programme ci-après et à cette fin, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2010, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 70 251 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 275 557 actions.
- Décide que les actions pourront être achetées en vue de :
 - a) procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du titre de la société, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement,
 - b) couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, dans les conditions fixées par la loi,

- c) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre de paiement ou d'échange) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - d) annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale,
 - e) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.
- Fixe par action, à 120 € le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 33 066 840 €.
 - Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.
 - Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.
 - Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution (*Autorisation à donner au Directoire pour annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.
- Autorise le Directoire à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.
- Autorise le Directoire à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.
- Fixe à 18 mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de cette autorisation.
- Décide, en conséquence, que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

Septième résolution (*Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce (le «Groupe Samse»), à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, résultant soit du rachat par la société de ses propres actions, soit d'une augmentation de capital de la société par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices.
- Décide de fixer à 10 000 actions ordinaires (soit environ 0,29 % du capital de la société à ce jour), le nombre maximum d'actions que le Directoire pourra attribuer gratuitement en vertu de la présente autorisation, sous réserve toutefois des éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires pour maintenir les droits des attributaires, étant précisé que les actions gratuites ne pourront être attribuées à des bénéficiaires détenant chacun plus de 10 % du capital social de la société, que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra en tout état de cause représenter plus de 10 % du capital de la société au jour de chaque attribution par le Directoire et ne pourra avoir pour effet de porter la participation de chaque bénéficiaire à plus de 10 % du capital de la société.
- Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive, sous réserve du respect par ces derniers des conditions ou critères qui pourront être définis par le Directoire, qu'au terme d'une période «d'acquisition» d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de la décision d'attribution du Directoire, étant précisé que (i) le Directoire pourra prolonger ladite période et (ii) les actions pourront être définitivement attribuées avant le terme de la période «d'acquisition» en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.
- Décide qu'en outre, les bénéficiaires devront conserver leurs actions pendant une durée minimale de deux (2) années à compter de leur acquisition définitive (période de «conservation»), étant précisé que (i) le Directoire pourra prolonger ladite période et (ii) les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale.
- Prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du Code de commerce, (i) les droits résultant de l'attribution gratuite des actions seront incessibles jusqu'au terme de la période «d'acquisition», sauf en cas d'invalidité du bénéficiaire et (ii) en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès, ces actions étant librement cessibles.
- Prend acte que la présente décision emportera, à l'issue de la période «d'acquisition» susvisée, (i) l'augmentation du capital social de la société à hauteur d'un montant nominal maximum de 10 000 euros (soit 10 000 actions ordinaires de 1 euro de nominal chacune) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, au moyen de l'émission gratuite d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires qui seront nommément désignés par le Directoire ou (ii) l'attribution au profit desdits bénéficiaires d'actions auto-détenues par la société, soit au titre d'un rachat préalable par la société à cet effet conformément aux dispositions de l'article L 225-208 du Code de commerce, soit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

- Décide que la présente délégation emporte de plein droit renonciation expresse des actionnaires, au profit des bénéficiaires des actions gratuites à émettre :
 - à leur droit à la fraction des réserves, primes et bénéfices qui sera incorporée au capital pour permettre la libération des actions nouvelles attribuées et, corrélativement,
 - à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions en vertu de la présente décision.
- Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 juillet 2014.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'effet de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les membres du personnel salarié du Groupe Samse (selon un classement par catégorie) qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux,
- choisir, lors de la mise en œuvre de la délégation, entre l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la société à l'issue de la période «d'acquisition»,
- constater, le cas échéant, l'existence de réserves, bénéfices ou primes suffisants lors de l'attribution ainsi qu'à l'issue du délai d'«acquisition» et procéder lors de l'attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour libérer les actions nouvelles à l'issue du délai d'«acquisition»,
- prolonger à sa seule option, les délais d'«acquisition» et de «conservation»,
- fixer, le cas échéant, la nature des réserves, primes ou bénéfices à incorporer au capital,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution gratuite des actions à remplir à l'issue du délai d'«acquisition»,
- décider la date à compter de laquelle les actions émises porteront jouissance,
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes «d'acquisition» et de «conservation»,
- procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
- constater, à l'issue de la période d'«acquisition», la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- et généralement faire, dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que l'admission aux négociations sur le Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B) des actions nouvelles sera requise auprès d'Euronext Paris S.A. En conséquence, les actions nouvelles seront admises aux négociations du Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B), sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires de la société existantes, dès la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission à la cote du Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B) des actions nouvelles, ce sans préjudice de l'obligation de conservation par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, dans les conditions légales et réglementaires, des opérations réalisées en vertu de la présente délégation.

Huitième résolution (*Modification de l'article 3 des statuts*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, à compter de la présente Assemblée, d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : " Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des Energies Renouvelables".

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts et de le compléter ainsi qu'il suit :

"La société a pour objet en France et à l'étranger :

(.....)

Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des Energies Renouvelables".

Neuvième résolution (*Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide, sur proposition du Directoire, de refondre lesdits statuts et en conséquence, adopte les nouveaux statuts qui lui sont présentés.

Dixième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 17 Mai 2011 SAMSE

Je soussigné (e):

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ actions nominatives,

Propriétaire de _____ actions au porteur,

de la société Samse

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R 225-83 du Code de commerce.

Fait à le 2011

Signature :

Conformément à l'article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.